



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Orléans, le 04/10/2022

La Préfète du Loiret
à

Madame la Présidente
de la CC des Terres du Val de Loire
32 rue du Général de Gaulle
45130 MEUNG-SUR-LOIRE

Service : SUADT/DUAT/PPSP
Affaire suivie par : Daniel MARINHO
Tél : 02 38 52 46 68
mél : daniel.marinho@loiret.gouv.fr
Réf : 2022D/396/DM

Objet : Prescriptions et informations utiles à l'élaboration du PLUi HD de la communauté de communes des Terres du Val de Loire - Transmission du cadre juridique personnalisé au territoire

PJ : Note d'enjeux et PAC 3 (porter à connaissance de la réglementation adaptée au territoire)

Suite à l'envoi le 07/02/2022 des prescriptions nationales ainsi que du cadre juridique de portée générale relatifs à l'élaboration de votre PLUi-HD, vous trouverez ci-joint un troisième volet, axé sur le cadre juridique personnalisé au territoire de votre communauté de communes ainsi qu'une note d'enjeux qui pourrait donner lieu à une présentation suivie d'un échange dans le cadre d'une réunion technique à programmer à votre convenance, si vous le souhaitez.

Pour rappel, afin de respecter les dispositions générales de l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme, le projet de PLUi-HD devra répondre aux objectifs et respecter les prescriptions du SCOT du PETR Loire Beauce en cours d'élaboration, dont l'entrée en application est prévue en 2023.

Le Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire (SUADT) de la Direction Départementale des Territoires du Loiret demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur départemental des territoires,


Christophe HUSS